Produits agricoles: mesures en faveur des Açores et de Madère pour le lait et les produits laitiers

2000/0314(CNS) - 14/06/2001 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Miguel MARTÍNEZ MARTÍNEZ (PSE, E), le Parlement européen a approuvé la proposition sous réserve de modifications. Le Parlement estime que les propositions de la Commission vont dans le bon sens, même si, pour certaines (fleurs et plantes vivantes, pommes de terre, vin, boeuf, lait, sucre) un effort accru s'imposerait et que les pourcentages de cofinancement communautaire devraient être légèrement relevés. Le Parlement demande que le régime spécifique d'approvisionnement s'applique aussi aux produits de l'élevage et que des restitutions à l'exportation puissent être accordées pour les produits fabriqués à Madère et aux Açores partir de matières premières importées dans le cadre du régime spécifique d'approvisionnement et qui ont fait l'objet d'une transformation adéquate dans ces départements. Le Parlement insiste enfin sur la nécessité de profiter de la réforme de l'OCM dans le secteur de la viande bovine pour protéger les produits de l'élevage de Madère et des Açores ainsi que les consommateurs contre les facteurs de risque liés à l'ESB et leur impact socio-économique.